

Dossier de presse



PACTE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

**Nouveau dispositif en faveur des communes :
Deuxième signature de convention**

Samedi 16 juin 2018

Antenne Sud du Département

Le Département aux côtés des Réunionnais

MOT DU PRÉSIDENT



Le Conseil départemental s'inscrit dans une logique de rééquilibrage territorial. Nous voulons donner à chaque territoire les moyens de son développement, au regard des enjeux économiques et sociaux qui seront nécessairement pris en compte dans nos décisions. Le Pacte de Solidarité Territoriale est "Le" grand chantier de cette année, afin de donner aux territoires les moyens d'un développement cohérent et solidaire. Dans un contexte de restriction budgétaire, les collectivités se doivent de faire preuve d'ingéniosité et d'inventivité, d'ouvrir de nouvelles perspectives de partenariats pour une mise en œuvre efficace des politiques publiques de proximité.

Le Pacte de Solidarité Territoriale se veut être la traduction concrète de cette solidarité nouvelle et renforcée, en faveur des communes réunionnaises, et plus largement de la population réunionnaise qui en sera la principale bénéficiaire.

Cyrille Melchior

DONNER AUX TERRITOIRES LES MOYENS D'UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT ET SOLIDAIRE



Le Conseil Départemental est toujours intervenu en cofinancement de projets portés en maîtrise d'ouvrage communale sur des thèmes variés. Il s'agit aujourd'hui de renforcer cette solidarité et d'en faire un axe fort. C'est la volonté affichée du Département d'être au cœur des territoires, du Nord, de l'Est, de l'Ouest, du Sud et des Hauts.

Cette approche nouvelle se traduira par des conventions avec l'ensemble des communes pour élaborer un Pacte de Solidarité Territoriale adapté à leurs besoins, à leurs attentes et aux réalités des territoires et des populations. Ce sont les communes qui seront les maîtres d'ouvrage pour des projets qui devront porter également sur les priorités de la mandature.

Ce nouveau dispositif d'aide aux communes pour la période 2018-2020 à travers le **Pacte de Solidarité Territoriale** s'élève à **90 millions d'euros** sur trois années.

La signature d'une convention entre la Commune et le Département formalisera le partenariat sur la base d'une enveloppe pluriannuelle notifiée pour la période 2018-2020.

5

Guide des bonnes pratiques, Signature de conventions
Volay péï



LE VOLET INVESTISSEMENT pour un budget prévisionnel de **75 millions d'euros**

- Soutien à l'agriculture,
- Développement de l'attractivité touristique,
- Développement durable et gestion des ressources.

L'enveloppe de **75 millions d'euros** est répartie entre :

- Une part fixe de **2 millions d'euros** pour chaque commune, soit **48 millions d'euros**,
- **27 millions d'euros** répartie proportionnellement à la population (INSEE, population légale municipale).

Les projets FEADER pour lesquels les plans de financement sont déjà maquetés, et pour lesquels le Département participe en tant que contrepartie nationale, ne sont pas intégrés au **Pacte de Solidarité Territoriale.**



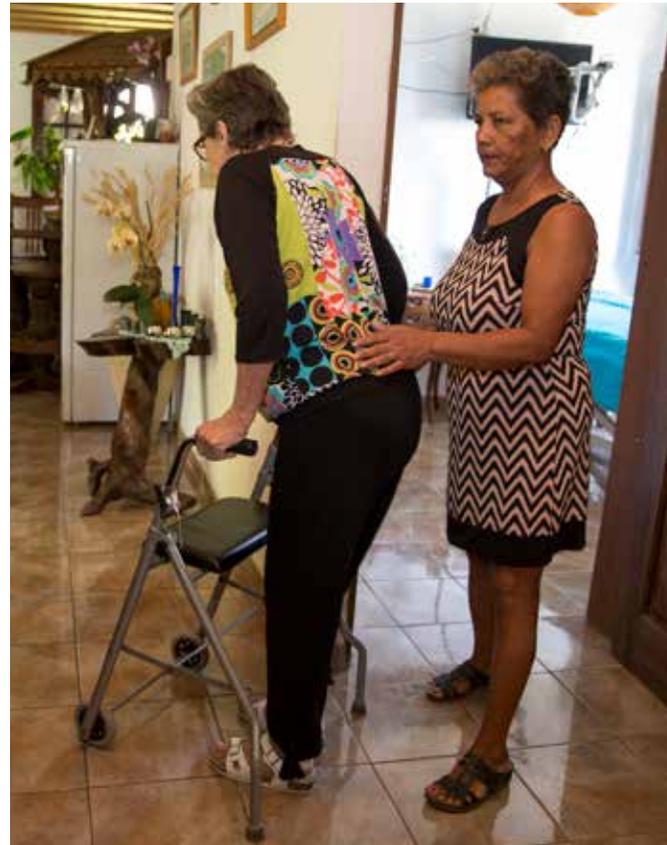
6

**Le Pacte de
Solidarité
Territoriale**

DONNER AUX TERRITOIRES LES MOYENS D'UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT ET SOLIDAIRE

LE VOLET SOCIAL pour un budget prévisionnel de **15 millions d'euros**

- L'accompagnement des familles confrontées à des difficultés éducatives et sociales,
- l'accueil et la prise en charge des personnes âgées,
- le soutien des actions destinées à maintenir le lien social,
- l'aménagement d'équipements de proximité,
- l'insertion des publics les plus éloignés dont les jeunes,
- la participation à l'amélioration de l'habitat.



7

**Le Pacte de
Solidarité
Territoriale**

COMMUNES AYANT VALIDÉ LEURS PROJETS DANS LE CADRE DU PST

À ce jour, les Elus réunis en Commissions permanentes présidées par Cyrille Melchior (les 9 mai et 6 juin 2018) ont validé les projets de **11 communes pour un montant total de projets de près de 41 millions d'euros**. Il s'agit des communes de :

- Saint-Pierre
 - Cilaos
 - Les Aviron
 - Bras-Panon
 - Sainte-Suzanne
 - Saint-Louis
- Saint-André
 - Salazie
 - Saint-Denis
 - le Port
 - Saint-Paul





DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

Direction de la Communication
Michèle Bénard • 0692 974 772
michele.benard@cg974.fr